

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER NOCTURNE

du 22 août 2014

Organisé par le comité des fêtes de Puycelsi.

- Le comité des fêtes de Puycelsi organise un vide grenier semi nocturne le vendredi 22 août 2014 de 17h00 à 00h00 pour les visiteurs, sur la place de l'ancien château et la promenade adjacente.
- Le vide grenier est ouvert aux particuliers associations (loi 1901) et professionnels. L'accueil des exposants se fera à partir de 15h00, les emplacements devront être libérés à 01h00 du matin débarrassés et nettoyés.
- Une fois le déchargement effectué les véhicules devront être stationnés sur les espaces prévus à cet effet, aucun véhicule n'est admis sur l'espace d'exposition durant l'ouverture au public.
- Les organisateurs se réservent le domaine de la buvette, la mise en vente de produits alimentaires est strictement réservée aux personnes ayant fait une demande d'inscription pour la partie restauration.
- Le comité des fêtes de Puycelsi décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie, casse ou toute détérioration d'objets exposés ainsi qu'en cas d'accident de personne occasionné par des objets exposés sur l'ensemble du site, détérioration de véhicule, avant, pendant et après le vide grenier.
- Les exposants doivent être couverts par une assurance à responsabilité civile.
- Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur : interdiction de vente d'animaux, armes, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables,

- Le comité des fêtes de Puycelsi s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation : presse, affiches, sites Internet, radio locale.

- Toutes transactions effectuées pendant les horaires du vide grenier se font sous la seule responsabilité du vendeur et de l'acheteur.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la manifestation ou d'exclure de celle-ci tout exposant ne respectant pas le présent règlement (trouble de l'assistance ou comportement dangereux) Aucun remboursement ne sera effectué.

- Les emplacements attribués par les organisateurs ne pourront en aucun cas être contestés. Seuls, les membres du comité des fêtes de Puycelsi sont habilités à faire des modifications si nécessaires.

- La manifestation se déroulant partiellement en nocturne, un éclairage normalement suffisant est prévu. Toutefois et dans la mesure du possible un raccordement électrique destiné à fournir un éclairage d'appoint pourra être fourni aux exposants en ayant fait la demande.

- La validation de votre inscription, sous réserve d'un dossier complet, ne sera reconnue qu'à réception du règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Puycelsi, d'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité, de l'attestation dûment complétée et signée, la signature de celle-ci valant entière acceptation du présent règlement.

- Le prix des emplacements, est fixé 3€ le mètre linéaire.

- Merci de laisser votre emplacement propre après votre départ. Tout déchet doit être débarrassé.